PREMIER JUGEMENT POUR INCITATION A LA HAINE HOMOPHOBE: UN GRAND PAS POUR LA JUSTICE FRANÇAISE ET UN PETIT PAS VERS L'EGALITE DES DROITS.

Le 24 Janvier 2006, le Tribunal de Lille rendra son jugement dans le procès qui oppose Christian Vanneste à trois associations défendant les droits des homosexuels (Act up Paris, SOS Homophobie, SNEG).

Ce procès est historique dans le sens où, pour la première fois, des propos incitant à la haine homophobe seront peut être condamnés par la justice française.

Depuis décembre 2004, Christian Vanneste affirme dans les médias et persiste pendant son procès (du 13 décembre 2004): « le comportement homosexuel est un danger pour l'humanité », « la vie, c'est l'ordre et la hiérarchie des comportements ».

De plus, c'est soit-disant au nom de la liberté d'expression qu'il insulte et discrimine des femmes et des hommes homosexuels et plus largement ceux et celles qui entendent choisir leur vie sexuelle et sentimentale.

Derrière l'ordre moral de Christian Vanneste pointent les thèses de la droite sarkosiste, de l'extrême droite et des intégristes de tous poils.

Ce véritable lobby réactionnaire dont Christian Vanneste se veut le porte parole est notamment favorable à la peine de mort. De plus, il nie le droit des femmes à disposer de leur corps et de leur sexualité, il veut faire la promotion des « effets positifs » de la colonisation et même d'une société « au mérite » où les droits des personnes sont attribuées en fonction de leurs origines et de leurs comportements sociaux.

Pour notre part, nous n'oublions pas que ces thèses ont eu et ont encore pour effets, outre les violences faites aux femmes, aux lesbiennes et aux homosexuels, nombre de guerres et de génocides depuis plusieurs siècles.

Encore une fois, une partie de la classe politique instrumentalise les inégalités existantes entre femmes et hommes, hétérosexuels et homosexuels (femmes et hommes) à des fins électorales. Ils veulent nous faire croire que la crise politique et économique que nous traversons est due à une catégorie de la population et non pas à des choix politiques de société.

Il faut donc que Christian Vanneste soit condamné pour ses propos discriminatoires comme n'importe quel citoyen conformément à la loi.

Même si ce n'est qu'un premier pas sur le chemin de l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre hétérosexuels et homosexuels. Egalité que reconnaissent désormais des pays comme les Pays Bas, la Belgique, le Royaume Uni, l'Espagne, ...alors qu'en France, les discriminations liées à l'orientation sexuelle restent la règle au quotidien : dans la rue, à l'école, au travail, dans le droit à la parentalité, ...

C'est pour toutes ces raisons que nous appelons toutes les personnes et organisations soucieuses des libertés individuelles et collectives

à un rassemblement qui aura lieu

LE mardi 24 JANVIER 2006 A 13h30 DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE DE LILLE.

Signataires au 18/01/06: Sud Santé sociaux, Sud Etudiants-es, U.N.E.F, Les Flamands Roses, Ch'tio homo, David et Jonathan. Ras l'Front, Les Panthères Roses, Coordination des Lesbiennes en France, Faut qu'on s'active, AIDES, Fédé Parti Socialiste Nord, P.S Tourcoing, Parti Communiste Tourcoing, Ligue Communiste Révolutionnaire, Jeunesse Communiste Révolutionnaire, Groupe des Anarchistes de Lille et des Environs